



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°892) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE  
DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION «  
ENSEMBLE MUSICAL FURIANTE » A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-374  
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Ensemble Musical Furiante », représentée par Monsieur Jean-Claude BELFIORE en qualité de Président, et domiciliée, chez Monsieur Jean Claude BELFIORE, 27 rue Vergniaud, 75013 PARIS, d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le 16 septembre 2023 de 14h00 à 18h30 ; dans la salle Pôle documentaire, les 7 et 8 octobre et les 11, 12, 18 et 19 novembre 2023 de 10h00 à 18h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Ensemble Musical Furiante », représentée par Monsieur Jean-Claude BELFIORE en qualité de Président, et domiciliée, chez Monsieur Jean Claude BELFIORE, 27 rue Vergniaud, 75013 PARIS, une convention de location de salle, pour un montant de 930 € TTC (neuf-cent-trente euros) pour les frais de location et de 804,10 € TTC (huit-cent-quatre euros et dix centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le 16 septembre 2023 de 14h00 à 18h30 ; dans la salle Pôle documentaire, les 7 et 8 octobre et les 11, 12, 18 et 19 novembre 2023 de 10h00 à 18h00 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231010-lmc1H11215H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 10/10/2023  
Date de Publication : 10/10/2023